

Affaires courantes

M. Milliken: Il s'agit du projet de loi S-12 qui est un projet de loi privé. Après l'heure réservée aux affaires émanant des députés, nous aurons un débat d'ajournement lors duquel l'honorable député de Bourassa et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration ou son secrétaire parlementaire prendront la parole. Le tout prendra six minutes, et nous pourrions ajouter ce temps au débat sur la motion émanant du gouvernement n° 28.

[Traduction]

Le Président: Le secrétaire parlementaire a-t-il le consentement de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

PÉTITIONS

LA COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter quatre pétitions aujourd'hui.

• (1040)

La première pétition fait état de la décision de la Commission canadienne des droits de la personne de supprimer les postes d'une quarantaine d'enquêteurs travaillant dans six bureaux régionaux répartis sur l'ensemble du territoire canadien. Les pétitionnaires prient le Parlement d'annuler la décision et de rétablir intégralement l'activité des bureaux régionaux de la commission en les dotant du personnel d'enquête et d'administration nécessaire.

La pétition est signée par des habitants de London, en Ontario.

LE SÉNAT

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, la deuxième pétition que j'aimerais présenter fait valoir que, n'étant pas une assemblée élue, le Sénat n'est pas comptable à la population canadienne. Les pétitionnaires prient humblement et demandent au Parlement de mettre fin à ce gaspillage de deniers publics en abolissant le Sénat.

La pétition est signée par des habitants de Thunder Bay, en Ontario.

[Français]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, la troisième pétition prie le Parlement d'agir rapidement en modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne afin d'interdire, de façon explicite, toute discrimination sur la base de l'orientation sexuelle, dans tous les domaines de juridiction fédérale et en adoptant toutes les mesures nécessaires afin de reconnaître les conjoints de fait de même sexe dans les lois fédérales.

[Traduction]

L'AIDE AU SUICIDE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Monsieur le Président, la dernière pétition est signée par des habitants de la Saskatchewan, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick.

La pétition attire l'attention de la Chambre sur le fait que, dans sa version actuelle, le Code criminel dénie aux personnes qui souffrent d'une maladie terminale et débilitante le droit de décider librement et volontairement de mettre fin à leurs jours avec l'aide d'un médecin. C'est pourquoi les pétitionnaires prient le Parlement de modifier le Code criminel afin de permettre à tous les Canadiens de mourir avec dignité en accordant aux personnes souffrant d'une maladie terminale ou incurable et débilitante le droit, avec l'aide d'un médecin, de mettre fin à leurs jours au moment de leur choix, sous réserve de l'application de mesures de protection strictes, de manière à empêcher les abus et de veiller à ce que la décision soit libre, volontaire et fondée sur des données adéquates.

[Français]

LE RÉGIME FISCAL

Mme Christiane Gagnon (Québec, BQ): Monsieur le Président, lors d'une conférence de presse tenue à Québec, la semaine dernière, et à laquelle j'ai assisté, je me suis engagée auprès des membres des clubs de l'âge d'or de la région de Québec et Chaudière-Appalaches à déposer une pétition qui a été signée par 10 p. 100 de ses membres parmi les plus actifs.

Cette pétition vise à demander au gouvernement que tout le régime fiscal soit révisé afin que celui-ci soit plus juste et plus équitable.

Cette pétition veut également dénoncer le gouvernement dans le choix qu'il fait de déplacer le fardeau fiscal vers les individus à faible revenu. Aussi, cette pétition veut dénoncer les coupures faites dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de l'aide sociale, c'est-à-dire en vertu du programme du Transfert social canadien.

Cette pétition met en garde aussi le gouvernement et le ministre des Finances dans leur volonté de revoir en profondeur le Régime de pensions. Ces gens s'interrogent d'ailleurs sur le critère basé sur le revenu. Par ailleurs, plusieurs suggestions sont faites au ministre et j'espère qu'il en tiendra compte.

[Traduction]

LES DROITS DES GRANDS-PARENTS

Mme Daphne Jennings (Mission—Coquitlam, Réf.): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, je présente une fois de plus des pétitions au nom de Canadiens de l'Ontario et du Québec. Les pétitionnaires demandent au gouvernement de reconnaître la nécessité de modifier la Loi sur le divorce, de façon à octroyer aux grands-parents l'accès à leurs petits-enfants.

Je suis encouragée de voir qu'on s'est engagé hier, à la Chambre, au nom du ministre de la Justice, à ce que le gouvernement examine sérieusement les modifications que je propose pour répondre à nos préoccupations. Les grands-parents et toutes les personnes âgées continueront d'être vigilants jusqu'à ce que nous obtenions, en fait, les modifications promises pour nos petits-enfants.

Le Président: Je tiens à signaler à la Chambre que, conformément au paragraphe 33(2) du Règlement, en raison de la déclaration du ministre, la période prévue pour les initiatives ministérielles sera prolongée de 23 minutes.